

**RÉALISATION DE DOCUMENTS
D'ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE
POUR L'ENSEMBLE DES CONTENUS DES
PROGRAMMES SCOLAIRES DE LA NOUVELLE-
CALEDONIE PARTICIPANT À L'ÉDUCATION
POUR LA SANTÉ DES ÉLÈVES**

- Cahier des clauses techniques -

Contact :

Mme Eyherabide Maider

Chargée de mission promotion de la santé en milieu scolaire

Tél : + 687 24 25 74

maider.eyherabide@gouv.nc

Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie

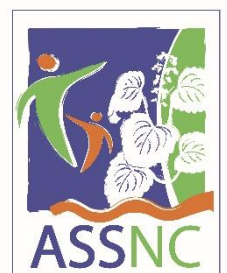
16 rue Gallieni

BP P4 – 98851 Nouméa cedex

Nouvelle-Calédonie

Tél 25 07 60 – Fax 25 07 63

ass.nc@ass.nc - www.ass.nc



AGENCE SANITAIRE
ET SOCIALE DE LA
NOUVELLE-CALÉDONIE

1. CONTEXTE

1.1 La situation géographique et démographique de la Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est un archipel de 18 750m² constitué de la Grande Terre, des Iles Loyauté (Maré, Ouvéa, Lifou), de l'Île des Pins et des Iles Bélep et autres îles.

Le territoire est divisé en 3 provinces : la province des îles Loyauté, la province Nord et la province Sud. Chacune se distingue par ses spécificités en termes de densité de population, de composition ethnique et culturelle et de développement économique.

La Nouvelle-Calédonie compte 269 000 habitants¹. La population calédonienne est jeune et multiculturelle. Les moins de 20 ans représentent 32% de la population. La population scolaire du premier degré en 2018 est de 34 394 élèves.

1-2 L'organisation administrative

La Nouvelle-Calédonie est une collectivité d'outre-mer dont l'organisation institutionnelle a été déterminée par l'accord de Nouméa de 1998, rendu applicable par la loi organique du 19 mars 1999. Celui-ci fixe notamment le cadre d'évolution progressive du territoire à travers le transfert d'un certain nombre de compétences de l'État Français vers le gouvernement calédonien.

La Nouvelle-Calédonie offre donc une architecture institutionnelle très spécifique avec un gouvernement, un sénat coutumier, un congrès (assemblée délibérante de la Nouvelle-Calédonie votant le budget, les lois de pays...), un conseil économique et social, et trois assemblées provinciales. Les provinces et les communes sont des collectivités territoriales qui s'administrent librement. Chaque province dispose d'une organisation spécifique avec des instances qui lui sont propres. L'Etat, quant à lui, est représenté par le haut-commissariat de la République.

1.3. Genèse de la politique d'éducation pour la santé en milieu scolaire en Nouvelle-Calédonie

La Nouvelle-Calédonie est depuis 1957 compétente en matière de santé et de protection sociale² et depuis 2001 en matière d'enseignement pour le premier degré³.

En 2016, la Nouvelle-Calédonie a défini sa politique éducative et sa politique de santé publique dans le cadre du « Projet Éducatif de la Nouvelle-Calédonie (PENC) »⁴ et du plan de santé « Do Kamo ! Être épanoui ! »⁵.

L'éducation pour la santé à l'école au croisement des politiques éducative et de santé est, dans chacun de ces plans, définie comme un axe stratégique de la politique publique. Ainsi, la création des outils d'accompagnement pédagogique des contenus d'enseignement participant à la promotion de la santé en milieu scolaire, s'inscrit dans le cadre du PENC et du plan de santé Do Kamo.

¹ ISEE recensement de la population 2014 [En ligne] <http://www.isee.nc/population/recensement/structure-de-la-population-et-evolutions>.

² Loi n° 56-619 du 23 juin 1956 autorisant le Gouvernement à mettre en œuvre les réformes et à prendre les mesures à assurer l'évolution des territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer (JORF).

³ Loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie (JORF).

⁴ Délibération n° 106 du 15 janvier 2016 relative à l'avenir de l'école calédonienne et Délibération n° 186 du 1er décembre 2016 relative à la charte d'application des orientations de politique éducative de la Nouvelle-Calédonie [en ligne] <https://denc.gouv.nc/textes-de-referance/le-projet-educatif-de-la-nouvelle-caledonie>.

⁵ Délibération n° 114 du 24 mars 2016 relative au plan de santé Do Kamo [en ligne] <https://www.ass.nc/lagence/presentation-et-situation-geographique>.

L'enjeu est ainsi de permettre la mise en œuvre par les enseignants de contenus d'enseignements participant à l'éducation à la santé des élèves, dans un objectif de réussite éducative et de bien-être de l'élève.

Les problématiques de santé des élèves en Nouvelle-Calédonie sont nombreuses et fréquentes. Elles sont pour partie similaires aux problématiques de pays développés (conduites à risque - addiction, santé sexuelle, etc. -, obésité, mal-être, etc.) mais aussi semblables aux problématiques de pays émergents (hygiène -santé bucco-dentaire, RAA, etc.-, illettrisme, etc.)⁶. Ces problématiques impactent directement la réussite éducative (absentéisme, décrochage scolaire, résultats scolaires, etc.), mais aussi et surtout la santé physique et mentale des jeunes, les adultes calédoniens de demain.

1.4 Les institutions pilotes du projet : l'ASS NC et la DENC

✓ L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC)

L'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie est un établissement public de la Nouvelle-Calédonie. Elle a notamment pour missions :

- le financement de l'investissement des projets territoriaux hospitaliers ;
- la mise en œuvre de programmes de promotion de la santé et de prévention ;
- la facilitation de la garantie du droit à la santé pour tous, accompagnement des objectifs de protection sociale.

Dans le cadre de sa mission de promotion de la santé, l'ASS-NC est chargée :

- de mettre en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie ;
- de participer au financement de l'analyse des déterminants des conditions de vie et des problèmes de santé publique et d'émettre des recommandations en matière de prévention et de promotion de la santé.

✓ La Direction de l'Enseignement de la Nouvelle-Calédonie (DENC)

La direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie est une direction du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, elle est chargée de :

- l'élaboration, de l'application et du suivi des programmes scolaires de l'école primaire, c'est-à-dire de leur conception, de leur appropriation par les enseignants et de leur évolution visant la réussite de tous les élèves ;
- la formation initiale des futurs enseignants en lien étroit avec les instituts de formation des enseignants la Nouvelle-Calédonie, c'est-à-dire de la participation à la conception, à l'organisation et au suivi des actions de formation organisées par ces instituts.
- la formation continue des enseignants de l'enseignement primaire public dans le but d'améliorer la qualité professionnelle des personnels.

⁶ ASS NC « Rapport d'évaluation de la santé orale et des paramètres associés à l'état buccodentaire chez les enfants de 6, 9 et 12 ans. » Juillet 2011.

DASS NC « Situation sanitaire Nouvelle-Calédonie 2013, Les enfants, » 2014.

ASS NC, « Baromètre Santé Jeune 2014 », 2015.

ASS NC, « Enquête IST 2012 en Nouvelle-Calédonie : prévalences et facteurs socio démographiques associés aux infections à *Neisseria gonorrhoeae*, à *Chlamydia trachomatis* et à *Treponema pallidum* » 2012.

DASS NC, « Situation Sanitaire en NC, la sécurité routière et les accidents corporels, » 2013.

Province Sud de la Nouvelle-Calédonie « Les femmes en Nouvelle-Calédonie »

Christine Hamelin & Christine Salomon « Santé sexuelle des jeunes en Nouvelle-Calédonie ; Étude socio-anthropologique réalisée à partir d'une enquête ethnographique (2010), » Mars 2011.

INSERM, Situation Sociale et comportements de santé des jeunes en Nouvelle-Calédonie, 2008

- du conseil et du contrôle pédagogiques des enseignants de l'enseignement primaire public, c'est-à-dire de l'inspection des enseignants et des équipes pour s'assurer du respect des objectifs et des programmes, de l'animation et de l'accompagnement pédagogiques nécessaires à la mise en œuvre des programmes en vigueur et des méthodes pédagogiques efficaces au bénéfice de tous les élèves.

2. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Finalités

- ✓ Soutenir, accompagner et encourager les élèves de la Nouvelle-Calédonie à adopter des comportements responsables pour eux-mêmes et leur environnement.
- ✓ Développer et rendre efficace la mise en œuvre, par les enseignants, des contenus d'enseignement participant à l'éducation à la santé des élèves, pour favoriser les connaissances, capacités et attitudes essentielles aux élèves pour adopter des comportements responsables pour eux-mêmes et leur environnement.
- ✓ Favoriser l'implication des équipes pédagogiques dans les projets d'école incluant une démarche globale promotrice de santé.

2.2 Missions assignées au prestataire

Créer des « documents d'accompagnement pédagogique » à destination des enseignants, recouvrant l'ensemble des contenus pédagogiques (domaines du socle et champs disciplinaires des programmes scolaires du premier degré calédonien⁷) d'un ou plusieurs cycle(s).

L'outil devra comprendre, deux « niveaux » de scénarii pédagogiques :

- ✓ **Premier niveau** : Présentation d'un outil synthétique et didactique permettant de mettre en avant :
 - ⇒ L'approche pluridisciplinaire de l'éducation à la santé, avec l'identification de tous les contenus d'enseignement participant à l'éducation pour la santé ;
 - ⇒ La progression pédagogique des contenus d'enseignement par cycle.
- ✓ **Deuxième niveau** : proposition de scénarii pédagogiques.

Nous entendons par « scénarii pédagogiques », la description détaillée de chaque séance d'une séquence pédagogique. Ils devront contenir :

 - ⇒ Les **références au programme et au socle** de la Nouvelle-Calédonie ;
 - ⇒ Les **objectifs de chaque séquence et de chaque séance** ;
 - ⇒ **Pour l'élève** : les **connaissances, capacités et attitudes** à développer.
 - ⇒ **Pour l'enseignant** : les **fiches de connaissances** nécessaires à la mise en œuvre des séances.
 - ⇒ Le **détail des processus et activités d'apprentissage**, proposé dans chaque séance (avec des méthodes et approches pédagogiques variées pour développer les connaissances, capacités et attitudes de l'élève) précisant organisation dans le temps et dans l'espace des séances d'apprentissage réalisées par l'enseignant.
 - ⇒ La proposition de supports d'apprentissage et d'outils pédagogiques permettant de mettre en œuvre les séances d'apprentissage.
 - ⇒ La mise en place d'**outils de suivi et d'évaluation** (grille d'observation, valorisation finale de projet, évaluation des connaissances, etc.), pour chaque scénario d'apprentissage, permettant d'identifier les acquisitions, les progrès et les

⁷ Les nouveaux programmes scolaires primaires calédoniens, seront prochainement proposés au congrès de la Nouvelle-Calédonie.

difficultés de l'élève, afin de faire le bilan des acquisitions des compétences, des connaissances et des valeurs à reporter dans les bilans périodiques.

⇒ L'outil proposé devra être **adapté aux formats numériques** pour sa diffusion auprès des enseignants via les Environnements Numériques de Travail (ENT).

L'objectif est d'offrir des outils détaillés à tous les enseignants (suppléants et titulaires) afin qu'ils puissent, soit les utiliser en l'état, soit les adapter à leur projet de classe. Pour cela, des scénarii pédagogiques aux ressources diverses, ancrage disciplinaire multiples et aux approches pédagogiques variées seront proposés.

Autour de cet outil, la DENC et l'ASS NC, en partenariat avec les directions de l'enseignement des provinces, les directions d'enseignement privé sous contrat et les établissements de formation des enseignants définiront les modalités d'accompagnement des enseignants et des équipes éducatives des écoles pour l'exploitation de ces « documents d'accompagnement pédagogique » (plateforme d'accès informatique à l'outil, plan de formation initiale et continue, stratégies de développement de partenariat avec les acteurs de la santé, outil d'accompagnement à la démarche de projet pour les écoles, évaluation du processus et des résultats après déploiement de la démarche globale du projet, etc.).

2.3. Encadrement du projet

La **chargée de mission** promotion de la santé en milieu scolaire de l'équipe Do Kamo, en partenariat avec la conseillère pédagogique de la DENC en charge de la thématique « santé », sera en charge de piloter et de coordonner les échanges entre le prestataire, le groupe de travail technique et le comité de validation pédagogique.

Le **comité de validation pédagogique**, composé d'un ou plusieurs inspecteurs et conseillers pédagogiques de la DENC, aura pour mission de contrôler et de valider les documents d'accompagnement produits.

Le **groupe de travail technique** sera composé des partenaires de terrain qui exploiteront l'outil pédagogique (la DENC, les directions de l'enseignement des provinces (DEFIJ, DEFIPE, DES), les directions des enseignements privés sous contrat (ASEE, FELP, DDEC), les instituts de formations (IFMNC, ESPE), l'ASS NC et les directions provinciales de la santé (DASS PS, DPASS, DACAS). Le groupe de travail technique pourra être sollicité en appui au prestataire, pour l'adaptation des outils proposés aux réalités sanitaires, sociales, culturelles, linguistiques et structurelles (organisation des collectivités territoriales) locales.

3. CONTENU DE L'OFFRE

3.1. Offre technique

Le prestataire explicitera, de manière très précise, la prestation envisagée pour atteindre les exigences définies dans le cahier des charges.

L'offre technique doit comporter impérativement les parties suivantes :

- ✓ **Partie 1 : profil général du prestataire**
- ✓ **Partie 2 : contexte et objectifs généraux de la prestation**

Le prestataire reformule sa propre vision des enjeux et du contexte. Il doit être en mesure de clarifier certains points du cahier des charges et/ou de suggérer des compléments de contenus attendus.

✓ **Partie 3 : déroulement de la prestation**

Le prestataire décrit la nature de la prestation à réaliser afin d'en délimiter les contenus précis (démarche) et en déduit le volume de travail qui lui est nécessaire (préparation, conception, concertation, réalisation...)

Le document remis précise le découpage de la prestation et la démarche prévue pour atteindre les résultats à produire.

L'offre devra également comporter :

- des précisions sur les méthodologies proposées au regard des travaux prévus ;
- des précisions sur les livrables envisagés et les étapes de validation ;
- une proposition de rétroplanning d'ici le rendu final fixé au 15 décembre 2018.

✓ **Partie 4 : moyens humains**

Le prestataire présentera également dans son offre les moyens humains mis à disposition pour la réalisation et le suivi du projet :

- nom et rôle de chaque intervenant ;
- responsabilité de chaque intervenant ;
- CV de chaque intervenant pressenti comprenant : le profil et l'expérience et des références de missions comparables.

La présentation de l'équipe d'intervention devra permettre d'évaluer ses compétences et son expérience sur ce type de travaux.

✓ **Partie 5 : référence du prestataire pour des projets similaires**

Le prestataire présentera quelques références de prestations similaires. Ces références sont destinées à donner des indications sur la connaissance et la compréhension par le prestataire du secteur de l'enseignement, des secteurs sanitaire et social ou sur des travaux opérationnels.

3.2 Offre financière

Le prestataire devra justifier sa proposition financière le plus précisément possible.

Il précisera notamment de manière détaillée le budget, en indiquant le nombre de jours prévus, les prix unitaires pratiqués (en francs CFP HT et TTC) et les frais éventuels liés à la mission (déplacement, administratif, etc. .) ainsi que tous les autres frais.

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

4.1. Cadrage financier

Le montant estimé des prestations attendues pour ce marché est compris entre 150 K€ et 170 K€. Ces valeurs sont données à titre indicatif et le candidat est libre de faire une proposition financière différente répondant aux exigences du présent cahier des charges.

4.2 Planning prévisionnel

Publication de l'appel d'offre	Vendredi 15 juin 2018
Date limite de retour des propositions de prestataires	Vendredi 13 juillet 2018 (17h heure de Nouméa)
Fin du projet	15 décembre 2018

Un avenant au contrat sera possible en 2019, pour la production des documents d'accompagnement pédagogique du ou des cycles de premier degré non réalisés en 2018.

4.3 Critères et modalités de sélection

	Coefficient
La pertinence de la proposition au regard des objectifs fixés	4
La connaissance du secteur de l'enseignement et de la santé	3
La méthodologie proposée	2
La composition de l'équipe projet (compétences et expériences)	4
La disponibilité de l'équipe et les délais de réalisation proposés	5
Le coût proposé	2

4.4 Contractualisation

A l'issue de la désignation du prestataire, l'ASS NC financeur du projet, signera une convention avec le prestataire.